



*Communiqué de presse*

## **PLAN DE SECURISATION DES ETABLISSEMENTS : IL ÉTAIT TEMPS !**

Avec la mise en place d'un plan de sécurisation des établissements scolaires, la PEEP prend note que les ministères de l'Éducation nationale et de l'Intérieur s'engagent conjointement à prendre en charge les problématiques de la sécurité, non seulement des établissements scolaires, mais également de leurs abords.

Les actions de prévention, la formation des personnels, les conditions d'intervention et les missions de chacun, l'évaluation des dispositifs, que la PEEP demande depuis longtemps, sont clairement définies.

C'est donc bien la demande des membres de la communauté éducative et des familles qui est prise en compte.

Le Protocole d'accord signé en 2004 va enfin trouver dans ce dispositif une réelle mise en œuvre.

La PEEP espère que ses associations de parents d'élèves seront bien associées à la phase de suivi de ce dispositif.

Elle espère également que les équipes dirigeantes des établissements garderont toutes leurs prérogatives nécessaires à l'appréciation des actions à mettre en œuvre.

La PEEP restera vigilante à l'équité et à la juste égalité de traitement des problématiques relatives à la sécurité.

Le 24 septembre 2009